



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
28 octobre 2021
Français
Original : anglais

Quinzième session

Barbade (en ligne)
3-7 octobre 2021

Forum inaugural sur le genre et le développement lors de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Déclaration de Bridgetown

Préambule

Notant que la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XV), intitulée « De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous », tenue à Bridgetown (Barbade) du 3 au 7 octobre 2021, a fait fond sur le Maafikiano de Nairobi, adopté en 2016, dans lequel il est affirmé que la croissance économique doit être inclusive pour garantir le bien-être de la population et que l'inclusivité exige d'être attentif aux inégalités horizontales, notamment entre les genres,

Soulignant qu'à sa création la CNUCED a reçu pour mandat initial de promouvoir le développement durable, la justice sociale, la justice entre les genres, les droits humains, la protection de l'environnement et un ordre économique international équitable dans la conduite des relations commerciales,

Clôturant un Forum inaugural de trois jours sur le genre et le développement, qui s'est déroulé avec succès sous la direction de la Barbade, pays hôte de la CNUCED XV, en collaboration avec une alliance d'institutions féministes et d'organisations de la société civile du Sud, et qui a rassemblé de hauts responsables des gouvernements, du secteur privé et de la société civile, des fonctionnaires des Nations Unies, des universitaires, des militants, des entrepreneurs et des personnes engagées avec pour tâche d'examiner et de formuler des recommandations relatives aux crises mondiales croisées, lesquelles exigent que les États membres de la CNUCED repensent d'urgence les modèles et les approches qu'ils mettent en œuvre pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030,

Observant que le monde est en proie à une crise sanitaire planétaire causée par la pandémie de COVID-19, et que cette crise a déclenché une crise économique mondiale soumettant à rude épreuve les économies, les sociétés, les travailleurs et les ménages – en particulier les ménages à faible revenu dirigés par des femmes – dans le Sud,

Ayant conscience que ces événements interviennent dans le contexte d'une crise climatique en accélération rapide qui se manifeste par des ouragans, des typhons, des tremblements de terre, des inondations, des sécheresses, l'élévation du niveau des mers et l'insécurité alimentaire et pousse les populations à migrer à l'intérieur et au-delà de leurs frontières,

Constatant que la fracture numérique se creuse et maintient le retard des femmes du monde entier par rapport aux hommes dans l'accès aux technologies modernes, ce qui leur rend difficile de revendiquer la place leur revenant de droit dans la société et l'économie



et fait que, en moyenne, elles demeurent, quel que soit leur pays d'origine, plus pauvres et plus vulnérables que les hommes,

Nous appelons les pays du Nord et les États membres de la CNUCED à reconnaître que le modèle de croissance néolibéral actuel – qui privilégie l'extraction et la consommation effrénées et néglige le fait que les ressources de la Terre sont limitées – exacerbe ces crises, tout en perpétuant les inégalités et les vulnérabilités.

Critique

Nous notons que les négociations intergouvernementales sur le projet de « Pacte de Bridgetown : De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous » se sont poursuivies l'année dernière. De nombreuses organisations de femmes et féministes constatent avec inquiétude que ce processus n'a pas été aussi inclusif que voulu pour recueillir dans toute leur diversité les points de vue des femmes et de la société civile sur la justice sociale, économique et climatique et en tenir compte dans les accords commerciaux négociés.

En l'état, l'économie politique mondiale repose foncièrement sur des relations de pouvoir inéquitables et déséquilibrées entre les États dans le cadre desquelles les pays du Sud continuent à subir une relation extractive qui minore la valeur des produits primaires et cantonne ces pays au rôle d'importateurs nets de biens et de services. Ces relations extractives sont à l'origine des profits d'une poignée d'acteurs privés principaux responsables de la crise climatique à laquelle nous sommes tous confrontés et qui menace notre existence. Nous avons conscience aussi de la sous-évaluation connexe du travail des femmes au sein des ménages, des communautés et des économies nationales qui reflète et renforce les relations extractives et inégales entre les pays du Nord et du Sud.

La pandémie de COVID-19 a mis à nu ces inégalités dans l'accès aux vaccins et le manque de volonté politique de définir les bases et les modalités d'un dispositif de financement concessionnel qui permette aux pays d'échapper à la spirale pernicieuse de l'endettement.

Nous adhérons à l'engagement proclamé dans le projet de Pacte de Bridgetown de la CNUCED XV d'œuvrer au respect des droits humains, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des jeunes. Nous prenons note aussi de l'appel à la coopération Sud-Sud et triangulaire « qui sont complémentaires de la coopération Nord-Sud mais ne la remplacent pas »¹. Tous ces modes de coopération ont un grand rôle à jouer dans la réalisation de notre objectif commun qu'est un développement inclusif et durable.

Nous sommes préoccupés par la perspective étriquée du volet relatif à l'égalité des sexes et par le fait qu'il semble très éloigné de l'ambitieuse réorientation tellement indispensable au salut de la planète et de l'humanité. L'inclusion et l'autonomisation des femmes, des filles et des autres groupes marginalisés, y compris les femmes des groupes autochtones et tribaux, sont une condition préalable au développement équitable ainsi que son aboutissement. Les femmes du monde entier exigent donc une restructuration radicale du multilatéralisme et de l'économie politique mondiale pour garantir que les ressources mondiales bénéficient à la majorité et non à une minorité.

Contribution

Ces trois derniers jours, nous avons mené une réflexion sur le mandat de la CNUCED à la lumière de ces crises croisées dans le souci de contribuer à une refonte féministe du discours sur le commerce et le développement. La CNUCED et ses États membres ont pour responsabilité plus large de transformer les politiques en matière de commerce,

¹ Projet du Pacte de Bridgetown : De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous, texte convenu au 17 septembre 2021.

de financement et d'investissement, sur la base d'analyses relatives à la justice de genre et à la justice sociale et en cohérence avec les objectifs de développement durable.

Le forum a dû passer en revue un large ensemble de questions touchant au commerce, aux questions macroéconomiques systémiques, comme le financement, la dette, la fiscalité, et au déséquilibre du rapport de force dans l'économie politique mondiale – qui perpétue des relations injustes entre les genres.

Nous associant à la Coalition pour le genre et le commerce, nous demandons aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies² :

- De restaurer la primauté de la justice de genre sur les objectifs économiques des politiques en matière de commerce et d'investissement. Cette démarche suppose une transformation complète de la gouvernance macroéconomique mondiale, y compris des systèmes en place de commerce et d'investissement, dans le sens d'une gouvernance fondée sur les droits humains et le respect de la vie et des écosystèmes, et favorisant le développement durable. Faute de nous attaquer aux effets négatifs des règles du commerce et de l'investissement en vigueur sur les femmes et les personnes au genre non conforme, nous ne serons pas à même de lutter contre l'aggravation des inégalités et de l'exploitation ;
- D'assurer l'inclusion substantielle et transparente d'un vaste groupe de parties prenantes, y compris les groupes de femmes, à tous les stades des négociations sur les politiques et les accords commerciaux afin de démocratiser la participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies aux négociations mondiales. La CNUCED devrait être chargée de fournir une assistance technique destinée à renforcer la capacité des fonctionnaires des ministères en charge du commerce et des autres parties prenantes à contribuer à l'élaboration et à la redéfinition des accords commerciaux ;
- De demander que les mesures de politique commerciale soient envisagées sous l'angle de l'intégration du genre de sorte que tous les accords commerciaux en cours de négociation soient évalués en fonction de leurs effets positifs et négatifs sur les femmes et les personnes au genre non conforme et que leurs dispositions soient arrêtées en conséquence. La politique commerciale ne peut être durable que si les mesures qu'elle prévoit sont redéfinies en vue d'atteindre des objectifs économiques fixés au regard d'un modèle économique féministe participatif et inclusif. On entend par là une économie dans laquelle le soin est valorisé et reconnu comme un bien public et dans laquelle le bien-être est un objectif qui prime sur la hausse de la productivité. Un tel modèle garantit la protection des droits humains des femmes en s'inscrivant dans une vision globale de la justice sociale, des droits humains et de la protection de l'environnement ;
- De s'engager à ce que la CNUCED soit investie d'un mandat étendu qui fasse une place dans les discussions sur la politique commerciale aux questions en lien avec la dette internationale et le régime fiscal, la numérisation transformationnelle en cours de l'économie mondiale et l'évolution de la nature du travail ;
- De soutenir l'Accord régional des Nations Unies sur l'accès à l'information, la participation du public et la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes (Escazú, Costa Rica), qui vise à lutter contre l'extractivisme dans cette région et la forte incidence des cas de menaces et de meurtres à l'encontre de personnes militant pour la justice environnementale/climatique, dont un certain nombre sont des femmes autochtones.

Au sujet du texte négocié, le projet de Pacte de Bridgetown n'a été remis aux organisations de la société civile que trois semaines avant le forum, ce qui a restreint le dialogue de fond. Le forum et ses alliés accueillent favorablement plusieurs

² Les commentaires qui suivent s'inspirent de la déclaration « La justice de genre exige que la CNUCED soit investie d'un mandat étendu » que la Coalition pour le genre et le commerce, alliance féministe œuvrant pour la justice dans le domaine du commerce, a publiée le 20 septembre 2021 en réponse au projet de Pacte de Bridgetown en date du 17 septembre 2021.

recommandations prometteuses visant à remédier effectivement aux inégalités entre les genres, mais soulignent avec inquiétude que le projet risque de saper les progrès accomplis en matière d'égalité des genres en ce qu'il préconise d'investir la CNUCED d'un mandat plus étroit.

Nous appelons la CNUCED à traiter de manière plus complète les dimensions de genre du commerce et du développement. Le projet de Pacte de Bridgetown devrait :

1. Faciliter la participation pleine et entière des femmes à l'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et international.
2. Veiller à ce que la justice de genre soit intégrée dans toutes les politiques et pratiques, en s'appuyant sur une analyse féministe intersectionnelle.
3. Promouvoir la justice de genre en tant que partie intégrante de la politique commerciale.
4. S'engager à inclure la dimension de genre dans le développement du commerce numérique.
5. S'attaquer aux défis anciens et nouveaux auxquels les pays en développement sont confrontés pour parvenir à une croissance économique stable et à un développement inclusif et durable s'appuyant sur un engagement en faveur de la justice de genre, et respecter l'environnement eu égard à sa fragilité ainsi que les connaissances et technologies autochtones.

Nous saluons la CNUCED et le pays hôte pour avoir décidé d'organiser ce forum inaugural sur le genre et le développement.

Nous demandons vigoureusement à la CNUCED et aux États membres de mettre en place des facilités de crédit et des infrastructures de sécurité physique et de protection pour les femmes participant au commerce transfrontière.

Nous considérons que c'est le moment ou jamais de se concentrer sur ces relations d'inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci et d'y remédier.

Nous demandons à la CNUCED et aux États membres de veiller à ce que le projet de Pacte de Bridgetown aborde la question des inégalités historiques et contemporaines entre les États et renforce les processus visant à transformer ces relations sur la base d'un commerce équitable, d'une politique macroéconomique juste et de transferts pour le développement à titre de réparations.

Nous prenons note avec satisfaction de la grande capacité d'analyse féministe présente dans les organisations de la société civile, dont la Coalition pour le genre et le commerce, et recommandons à la CNUCED, au Centre du commerce international et à l'Organisation mondiale du commerce d'institutionnaliser des réunions consultatives biennales entre les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies et autres organes internationaux.

Nous demandons à la CNUCED de conférer un caractère permanent au forum sur le genre et le développement en organisant un tel forum à toutes ses conférences quadriennales à venir.
